

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS



7 rue Aegerter - 68120 PFASTATT ☎ 03.89.62.54.54

✉ periscolaire@la-bobine.org



PRÉSENTATION

Le présent livret est destiné à toutes les familles ayant fait l'objet d'une inscription à nos accueils périscolaires ou pour les mercredis.

Il a pour but d'aider nos adhérents, parents et enfants à s'intégrer au mieux dans notre structure.

C'est dans cet esprit que ce livret permet de vous fournir les informations utiles et pratiques, nécessaires à la compréhension du fonctionnement de La Bobine.

- PRÉSENTATION p 1
- CONDITIONS GÉNÉRALES p 2
- NOS ACCUEILS p 4
- SANTÉ ET SÉCURITÉ p 5
- LES ABSENCES p 5
- RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS p 6
- DISPOSITION FINANCIÈRES, TARIFICATION p 7
- JOINT EN ANNEXE : ENGAGEMENT DES FAMILLES

RENSEIGNEMENTS UTILES



Services	Adresse	Téléphone
Direction Périscolaire et Petite Enfance – m2A	11 av. Kennedy 68200 Mulhouse	03.89.32.58.72
La Bobine de Pfastatt	7 rue Aegerter 68120 Pfastatt	03.89.62.54.54
Îlot Môme	Rue des Écoles 68120 Pfastatt	03.89.52.63.89 07.66.54.38.16
Récré'ô Môme	Rue de la Berge 68120 Pfastatt	03.89.34.10.39
Mairie de Pfastatt	18 rue de la Mairie 68120 Pfastatt	03.89.52.46.10
Les Petites Papilles (Traiteur)	10 av.de Strasbourg-ZAC 2 Parc des Collines 68350 Brunstatt-Didenheim	03.89.57.12.33



CONDITIONS GÉNÉRALES

• ADMISSIONS

L'inscription aux accueils périscolaire et/ou à l'accueil du mercredi **est à renouveler chaque année.**

Ne peuvent être admis que les enfants ayant faits l'objet d'une inscription.

Notre capacité d'accueil est limitée par les réglementations en vigueur.

De ce fait, l'accès au service pourra être mis en attente en l'absence de places disponibles. Seront prioritairement pris en compte :

- ✓ Les familles dont les deux parents travaillent ;
- ✓ Les familles monoparentales qui travaillent ;
- ✓ Les enfants scolarisés en ULIS ;
- ✓ Les habitants de m2A.

Ces priorités sont appliquées à l'ensemble des familles fréquentant déjà nos accueils ou souhaitant s'inscrire et uniquement dans le cas où le nombre des demandes est supérieur à la capacité d'accueil du site.

Les familles ayant présenté un comportement inapproprié ou une attitude irrespectueuse face à notre structure ou nos équipes, peuvent être exclues lors de leur demande d'inscription.

• DEMANDES D'INSCRIPTIONS

Pour constituer votre dossier d'inscription, rendez-vous sur notre site internet www.la-bobine.org.

Pour toute inscription aux accueils, chaque enfant doit être adhérent de La Bobine, en réglant une cotisation individuelle ou familiale.

Toutes les données que vous nous confiez sur les inscriptions, sont soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Votre situation financière doit être à jour au moment de la validation du dossier.

• NOUVEAUTÉ : CRÉATION D'UN COMPTE SUR NOTRE NOUVEL ESPACE FAMILLE

Après acceptation de votre dossier, un lien vous sera envoyé afin de créer votre compte sur notre nouvel espace famille en ligne. Cela vous permettra de :

- ✓ Consulter ou modifier vos informations personnelles ;
- ✓ Faire de nouvelles demandes d'activité en ligne ;
- ✓ Faire le suivi de vos demandes et de votre situation financière ;
- ✓ Être informé des actualités de La Bobine ;
- ✓ Procéder au règlement de vos factures en ligne.
- ✓

• COTISATION 2024/2025

La cotisation à La Bobine est annuelle, obligatoire et indivisible. Elle couvre à la fois l'adhésion à l'association, la participation des familles à l'assurance en responsabilité civile et individuelle de l'enfant.

Elle doit obligatoirement être réglée au moment de l'inscription et ne sera en aucun cas remboursée pour désistement (12€ individuelle – 22 € familiale).

Une seule cotisation par enfant est due pour l'année scolaire, quel que soit le nombre d'activités auxquelles s'inscrit l'enfant.

Elle est valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.



NOUS ACCUEILS

La Bobine propose des services d'accueils sur deux sites périscolaires, déclarés en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Chaque site périscolaire est composé d'un responsable de site et d'une équipe de professionnels qualifiés dans l'animation, référents respectifs des enfants auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs.

● ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MIDI ET SOIR

Fonctionnement :

Nos sites périscolaires :

- l'Îlot Môme :
 - école maternelle du Centre
 - école élémentaire du Centre
 - maternelle Jean-Jacques Waltz
- la Récré'ô Môme :
 - école maternelle La Clé des Champs
 - école élémentaire du Fehlacker.

Les enfants sont pris en charge : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi les semaines d'école.

- ✓ **Le midi** : à la sortie de l'école, (horaires différents suivant les écoles) : Accueil, repas, animation puis retour à l'école.
- ✓ **Le soir** : à la sortie de l'école (horaires différents suivant les écoles) jusqu'à 18h30 : Accueil, goûter, aide aux devoirs, animation.

La fin de l'accueil est fixée à 18h30 délaï de rigueur, au-delà une pénalité de 8€/enfant vous sera facturée.

Fréquentation :

Une fois acceptée par la commission, l'inscription est ferme et définitive (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine), **toute annulation est irrévocable.**

En raison de la capacité d'accueil limité, en dehors des jours choisis, l'accès aux accueils même à titre exceptionnel pourra être refusé en l'absence de places disponibles.

● ACCUEIL DU MERCREDI – ÎLOT MÔME RUE DES ÉCOLES-PFASTATT

Fonctionnement :

- ✓ **À la journée** : de 9h00 à 17h00 ;
- Ou
- ✓ **À la 1/2-journée avec repas** : de 9h00 à 13h30 ou de 11h30 à 17h00.
- Un programme détaillé est disponible sur notre site internet www.la-bobine.org.
- Un accueil est possible dès 7h30 et jusqu'à 18h30 **pour les parents qui travaillent.**
- (délai de rigueur, au-delà de 18h30, une pénalité de 8€/enfant vous sera facturée).

Fréquentation :

- ✓ **Mensuelle** : L'inscription est annuelle et régulière ;
- ✓ **Occasionnelle** : L'inscription doit être faite au plus tard **le vendredi précédent avant 10h, selon les disponibilités.**

NB : Les enfants inscrits régulièrement sont prioritaires.

SANTÉ ET SÉCURITÉ



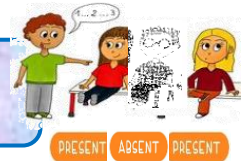
● TRAITEMENT MÉDICAL

En cas de traitement médical, veuillez fournir une copie de l'ordonnance ainsi que les médicaments à la personne responsable des sites de l'Îlot Môme, Récré'ô Môme.

En aucun cas, les enfants ne peuvent prendre seuls un médicament, ni le conserver sur eux.

Le service n'est pas en mesure de faire face aux régimes alimentaires. La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé (allergies, certaines maladies) est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée PAI ou Projet d'Accueil Individualisé à mettre en place avec l'école et le médecin scolaire.

LES ABSENCES



● ABSENCES

Les absences trop fréquentes mettent en péril le service d'accueil.

Toute absence pour convenance personnelle devra être signalée au secrétariat de La Bobine **48 h à l'avance** (avant 10h pour les repas) (pour le lundi, le vendredi précédent avant 10h). Elles seront facturées **au-delà de 3 absences excusées par mois**.

Quel que soit le type d'absence (les maladies, les rencontres sportives, les absences des professeurs, les sorties avec les écoles, les classes de découverte, grève...) La Bobine doit en être informée dès que la famille en a connaissance.



Les absences doivent être excusées par les parents et non par les écoles



Une annulation est possible :

- ✓ Si l'enfant est malade, veuillez nous **prévenir dès son absence**, et un certificat médical doit être remis au secrétariat de La Bobine dans les 3 jours suivants l'absence ;
- ✓ En cas d'une grève ou de l'absence de l'enseignant, uniquement si les parents ont pris le soin de prévenir le secrétariat de La Bobine **48 h à l'avance** (avant 10h pour les repas) ;
- ✓ En cas de sortie scolaire, uniquement si les parents ont pris le soin de prévenir le secrétariat de La Bobine **48 h à l'avance** (avant 10h pour les repas).

Toute annulation le jour même, validée par La Bobine sera déduite de la facture :

- ✓ **Avec un délai de carence de 1 jour pour l'absence de l'enseignant ;**
- ✓ **Avec un délai de carence de 1 jour pour la maladie de l'enfant. (sauf mercredi et vacances)**

Si ces délais ne sont pas respectés, la place réservée est facturée.



Dans tous les cas vous devez appliquer le protocole d'absence de la structure.

Secrétariat de La Bobine : ☎ 03.89.62.54.54 ou ✉ periscolaire@la-bobine.org.



RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

● ASSURANCE

La souscription d'une assurance couvrant la responsabilité civile individuelle et extrascolaire de l'enfant est obligatoire.

Cette assurance doit couvrir non seulement le risque de dommage causé par l'enfant mais également le risque de dommage dont il pourrait être victime.

La production d'une attestation d'assurance en cours de validité sera demandée au plus tard à la rentrée.

● RESPONSABILITÉ

En dehors des responsables légaux, les noms et coordonnées des personnes majeures autorisées à chercher l'enfant dans nos accueils doivent figurer sur le formulaire d'inscription.

La sortie d'un enfant est autorisée s'il est accompagné d'un adulte spécifié dans le dossier d'inscription et sur présentation d'une pièce d'identité.

Les élèves en école élémentaire sont autorisés à quitter seuls nos accueils uniquement sur autorisation et accord des responsables légaux qui définissent l'heure de départ.

● OBLIGATIONS

Les enfants admis sont tenus d'adopter un comportement correct et de respecter leurs camarades, l'équipe d'animation ainsi que le matériel mis à disposition.

Tout manquement à la discipline (impolitesse, grossièreté, insolence et autres incivilités) sera sanctionné par un avertissement.

En cas de récidive, les parents seront convoqués.

Les responsables légaux de l'enfant sont également tenus de respecter ces règles de fonctionnement et notamment le personnel prenant en charge leurs enfants.

En cas de manque de respect des enfants ou des parents envers le personnel d'encadrement, La Bobine se réserve le droit d'exclusion temporaire voire définitive de l'enfant dans tous nos accueils, en fonction de la gravité des actes.

L'inscription à nos accueils implique que les parents acceptent toutes les dispositions du présent règlement. La Bobine se réserve le droit de faire évoluer ce règlement à tout moment.

● DÉPARTS

Les départs se font à compter de la prise en charge des enfants après l'école et jusqu'à la fermeture de l'accueil à 18h30. Dans le cadre d'un atelier spécifique, il pourra vous être demandé de récupérer votre enfant à une heure précise.

Rappel : Aucun enfant inscrit sur la liste de présence ne peut quitter seul nos accueils sans l'autorisation des responsables légaux.

A titre exceptionnel, au cas par cas, et uniquement pour les élémentaires, un mineur peut récupérer l'enfant inscrit, à la condition expresse que le parent fournisse une autorisation précise et écrite stipulant le jour/la période et l'heure à laquelle l'autorisation est effective.

Aucun enfant ne sera remis à une personne ne figurant pas sur le formulaire d'inscription. La présentation d'une pièce d'identité sera exigée. Toutes modifications des personnes autorisées à chercher l'enfant intervenant en cours d'année doivent être impérativement signalées auprès du secrétariat de La Bobine. Les parents sont tenus de respecter l'heure de fermeture de nos accueils. Le retard constitue un manquement aux règles de fonctionnement.

- **RETARDS**

Une pénalité de 8 euros par enfant sera facturée. Tout retard répétitif pourra entraîner la résiliation de l'inscription.

Sans aucune nouvelle des parents ou des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à 19h, La Bobine sera dans l'obligation d'alerter les services des forces de l'ordre.

- **RADIATION**

La radiation peut être envisagée pour les motifs suivants :

- ✓ Les absences fréquentes entraînent la radiation des enfants (sauf cas particuliers accordés par la Bobine) :
 - + de 8/ mois pour un enfant inscrit 4 j/ semaine
 - + de 6/ mois pour un enfant inscrit 3 j/ semaine
 - + de 4/ mois pour un enfant inscrit 2 j/ semaine
 - + de 2/ mois pour un enfant inscrit 1 j/ semaine
- ✓ Les impayés : **pour deux mois d'impayés**, la famille est informée par mail, téléphone ou courrier. Si la situation n'est pas régularisée sous quinzaine une radiation de l'inscription pourra être prononcée.
- ✓ La discipline : toute agression verbale ou physique des parents ou des enfants envers tout autre enfant ou le personnel, entraînera une exclusion définitive de toutes les activités proposées par La Bobine.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES, TARIFICATION



Les tarifs périscolaires sont fixés par délibération du Conseil d'agglomération M2A en fonction du quotient familial des prestataires de la CAF et/ou des revenus des familles.

Jusqu'à la fin de l'année 2024, nous prenons en compte votre quotient familial délivré par la CAF si vous y êtes affiliés et/ou votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

Au 1^{er} janvier 2025, le tarif peut différer suivant l'évolution de votre quotient familial de la CAF et/ou de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.



Elle est à transmettre au secrétariat de La Bobine au plus tard, avant fin novembre 2024.

Si vous ne nous faites pas parvenir votre feuille d'imposition dans les délais, le tarif maximum vous sera appliqué dès le mois de janvier de la nouvelle année.

- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MIDI ET SOIR**

- ✓ Tarifification :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'agglomération, consultables sur le site de m2A, <http://www.m2a.fr> .

Les tarifs appliqués aux familles se basent sur une tarification au taux d'effort. Ainsi, chaque famille a un tarif et taux horaire individualisé, en rapport avec ses capacités contributives et prestations familiales.

En l'absence de justificatif(s) permettant d'établir le taux horaire, le tarif maximal (tarif plafond), est automatiquement appliqué jusqu'à production des pièces demandées et sans effet rétroactif.

INFORMATION

Pour une estimation de coût, un simulateur de participation financière a été mis en place sur le site m2A (<http://www.m2a.fr>) sous l'onglet « enfance & jeunesse/périscolaire/simulateur de paiement ».



Dès le 10 du mois suivant, vous pouvez consulter votre facture via votre « espace famille », ou bien, le montant mensuel dû, peut vous être communiqué par téléphone ou par mail. (Aucune facture n'est envoyée)

• ACCUEIL DU MERCREDI

✓ Tarification :

Les tarifs appliqués pour les Loisirs du Mercredi (LDM) et vacances scolaires (ACM) sont fixés par La Bobine et calculés en fonction du quotient familial des prestataires de la CAF et/ou des revenus des familles. Les tarifs sont disponibles sur les programmes.

Les familles qui résident dans les communes de Pfastatt, Lutterbach et Richwiller, bénéficient d'un tarif d'intercommunalité. Les familles uniquement de Pfastatt, bénéficient aussi d'une réduction de 25% à partir du deuxième enfant inscrit sur la même activité (hors séjours).

Votre facture est consultable via votre « espace famille », ou peut être envoyée sur votre boîte mail. Le paiement doit se faire systématiquement dès réception de la facture.

Veillez à communiquer une adresse valide lors de l'inscription.

• MODALITÉ DE PAIEMENT DES ACCUEILS

Le paiement de vos factures peut s'effectuer :

- ✓ en ligne via votre « espace famille »,
- ✓ ou à La Bobine par chèque, CB, ANCV ou espèces.

Un reçu de paiement est établi lors du règlement

- ✓ par virement (Si vous payez par virement, veuillez trouver le RIB de l'association ci-dessous),

Nous demandons aux familles qui ont choisi cette formule, de nous faire parvenir par mail une exécution de paiement avec la référence de l'enfant et le mois concerné.

		Relevé d'identité bancaire-IBAN		
CCM PFASTATT TEL 0 820 894 633 (Service 0,12 €/min + prix appel) 119 RUE DE LA REPUBLIQUE 68120 PFASTATT Identifiant national de compte bancaire - RIB		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...) This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc....)		
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	03013	00029244145	63	CCM PFASTATT
Identifiant international de compte bancaire		BIC (Bank Identification Code)		
IBAN (International Bank Account number)		CMCIFR2A		
FR76 1027 8030 1300 0292 4414 563				
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER		LA BOBINE 7 RUE AEGERTER 68120 PFASTATT		